

BULLETIN DE SOUTIEN



Solidarité Kang Guru

(Association loi 1901 N°0742006712)

Votre participation permettra de poursuivre la scolarisation des 21 orphelins népalais de pères disparus dans l'avalanche au Kang Guru en octobre 2005.

Merci de votre générosité et de votre engagement.

BULLETIN DE SOUTIEN PONCTUEL

BULLETIN DE SOUTIEN REGULIER ou de RECONDUCTION D'ENGAGEMENT

Je soussigné

Nom Prénom

Adresse

Tél

e-mail

Désire soutenir les actions de scolarisations des enfants orphelins de père, mises en place par **Solidarité Kang Guru** suite à l'avalanche du Kang Guru.

Je joins un don ^{*(1)} de :

50 € 100 € 200 €

autre (à préciser) €

Et devient ainsi membre (ou adhérent) à l'association sauf si je coche cette case.

Je fais mon versement par chèque bancaire à l'ordre de :

Solidarité Kang Guru
BP 26 - 74401 CHAMONIX MT BLANC CEDEX

Merci de bien vouloir dater et signer votre engagement

Date Signature :

L'association Solidarité Kang Guru restera l'intermédiaire officiel pour la gestion du parrainage et toutes relations entre le ou les parrains et l'enfant parrainé.

Je soussigné

Nom Prénom

Adresse

Tél

e-mail

Désire participer aux frais de scolarisations des enfants orphelins de père, engagés par **Solidarité Kang Guru**, suite à l'avalanche du Kang Guru ^{*(1)}

Comme :

- «Parain» d'un enfant déjà engagé
- «Soutien» à un parrainage

Pendant :

1 ans 3 ans 5 ans

Voire jusqu'à la fin de la scolarisation de l'enfant

pour un minimum de 50 € par an

autre (à préciser) .€ par an

Et devient ainsi membre (ou adhérent) à l'association.

Je fais mon versement par chèque bancaire à l'ordre de :

Solidarité Kang Guru
BP 26 - 74401 CHAMONIX MT BLANC CEDEX

Ou

Je choisis la formule du virement bancaire automatique à périodicité trimestrielle.

Dans ce cas, je demande l'envoi d'un RIB de la banque de l'association.

Merci de bien vouloir dater et signer votre engagement

Date Signature :

L'association Solidarité Kang Guru restera l'intermédiaire officiel pour la gestion du parrainage et toutes relations entre le ou les parrains et l'enfant parrainé.

(1) Le don d'un particulier ouvre droit à une réduction d'impôt de 66 % de son montant dans la limite de 20 % du revenu imposable. Les entreprises dans la limite de 5 pour mille de leur chiffre d'affaire. L'envoi d'un reçu fiscal est systématique après un don.

Solidarité Kang Guru
B.P. 26 - 74401 CHAMONIX CEDEX
<http://www.solidaritekangguru.com>